

## Fiche de réservation - Mercredis janv-fév 2024

ALSH  site Uzerche  site Vigeois

Nom et prénom de l'enfant : .....

Age : ..... Numéro de tél : .....

Merci de déposer ou d'envoyer vos demandes de réservations à l'ALSH :

- ALSH l'île aux trésors, Maison de l'Enfance - Les Buges, 19140 UZERCHE
  - ALSH l'île aux loisirs, rue du Tourondel, 19410 VIGEOIS
- Tel : 05.55.97.13.41 ou 06.11.42.18.22 ([laissez un message](#))  
Mail : [alsh@paysduzerche.fr](mailto:alsh@paysduzerche.fr)

**Rappel : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire**

**Dossier d'inscription 2023/2024 + cette fiche de réservation avant le 02/01/2024.**

**Un enfant peut être refusé s'il n'est pas inscrit.**

**Règlement de l'ALSH :** Il est nécessaire de prévenir l'ALSH de toute absence prévue au moins 48 h à l'avance. En cas d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Possibilité d'accueil :

- ↳ journée (avec ou sans repas)
- ↳ demi-journée (avec ou sans repas), sauf en cas de sortie journée

	Matin	Repas	Après-midi
Mercredi 10/01/2024			
Mercredi 17/01/2024			
Mercredi 24/01/2024			
Mercredi 31/01/2024			
Mercredi 07/02/2024			
Mercredi 14/02/2024			

**Nous attestons avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement en vigueur. Signature :**

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet [www.paysduzerche.fr](http://www.paysduzerche.fr), dans la rubrique « Enfance / Jeunesse » et « Accueil de loisirs ».

## Fiche de réservation - Mercredis janv-fév 2024

ALSH  site Uzerche  site Vigeois

Nom et prénom de l'enfant : .....

Age : ..... Numéro de tél : .....

Merci de déposer ou d'envoyer vos demandes de réservations à l'ALSH :

- ALSH l'île aux trésors, Maison de l'Enfance - Les Buges, 19140 UZERCHE
  - ALSH l'île aux loisirs, rue du Tourondel, 19410 VIGEOIS
- Tel : 05.55.97.13.41 ou 06.11.42.18.22 ([laissez un message](#))  
Mail : [alsh@paysduzerche.fr](mailto:alsh@paysduzerche.fr)

**Rappel : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire**

**Dossier d'inscription 2023/2024 + cette fiche de réservation avant le 02/01/2024.**

**Un enfant peut être refusé s'il n'est pas inscrit.**

**Règlement de l'ALSH :** Il est nécessaire de prévenir l'ALSH de toute absence prévue au moins 48 h à l'avance. En cas d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Possibilité d'accueil :

- ↳ journée (avec ou sans repas)
- ↳ demi-journée (avec ou sans repas), sauf en cas de sortie journée

	Matin	Repas	Après-midi
Mercredi 10/01/2024			
Mercredi 17/01/2024			
Mercredi 24/01/2024			
Mercredi 31/01/2024			
Mercredi 07/02/2024			
Mercredi 14/02/2024			

**Nous attestons avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement en vigueur. Signature :**

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet [www.paysduzerche.fr](http://www.paysduzerche.fr), dans la rubrique « Enfance / Jeunesse » et « Accueil de loisirs ».